APPEL D’OFFRE

Sélection d’un consultant pour la conception et l’implémentation d’un système de suivi parcellaire dans les zones cibles du projet

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Portée : |
Avis n° : MARNDR/TPR II/AMI-03/25
Date de parution : 28/04/2026 | **Date de clotûre :** 12/05/2026

| **Domaine d'activité :** Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

DESCRIPTION

République d’Haïti

Repiblik d’Ayiti

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SOCIÉTÉS DE CONSEIL)

Haïti : Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II)

Mission *:* Sélection d'un consultant pour la conception et l'implémentation d'un système de suivi parcellaire dans les zones cibles du projet

Numéro de don : IDA no E4250

Numéro de référence de l'AMI : MARNDR/TPR II/AMI-03/25

Numéro de référence du marché : MARNDR/TPR-II/PI/SFQC-12/25

Date limite de soumission : 12 mai 2026

La République d'Haïti a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM) en vue d'exécuter le Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II). Ce Projet vise (i) à améliorer la productivité agricole et la résilience de certains petits exploitants et d'améliorer la gestion des ressources naturelles associées dans certains paysages ; et (ii) apporter une réponse rapide et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE). Une partie du montant de ce don sera utilisé pour la Sélection d'un consultant pour la conception et l'implémentation d'un système de suivi parcellaire dans les zones cibles du projet.

1. Les termes de référence complets de la mission peuvent être obtenus sur demande à l'adresse e-mail passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht.
2. Les prestations s'étaleront sur une période de cent-quatre-vingt (180) jours (à partir de la date de démarrage des prestations).
3. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE) invitent des consultants admissibles et légalement constitués (preuve d'existence légale à soumettre) à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir les informations, **en français**, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
4. Critères d'établissement de la liste restreinte :

- Avoir Préférablement dix (10) années d'expériences dans le domaine de l'Agronomie ou de l'Agroéconomie ou de l'aménagement du territoire ;
- Avoir au moins trois (3) ans d'expériences dans la collecte de donnée de terrain relatives à l'environnement ou l'agriculture ou aménagement du territoire ;
- Capacité de développer des logiciels de collecte de données munis de module de cartographie dynamique et capables de stocker des données dans des bases de données relationnelles avec réplication en temps réel au CNIGS ;

- Être capable de mobiliser une équipe avec des compétences spécifiques.

1. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 à 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI)* » - septième édition, septembre 2025 et qui se trouve sur le site Web suivant : www.worldbank.org/procure sont applicables.
2. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement indiqué au paragraphe 6 du présent avis.
3. Pour renforcer leurs compétences respectives, des consultants peuvent s'associer sous la forme de groupement conjoint et solidaire ou d'un accord de sous-traitance.
4. Les manifestations d'intérêt, en français, doivent être transmises par courrier électronique au plus tard le **12 mai 2026, 23h45** aux courriels suivants : passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht, C.C : mafrancois@agriculture.gouv.ht.

Marcelin AUBOURD
Ministre